



## Atelier 1

### Des logements temporaires : entre l'urgence et la stabilisation (français)

#### *Brève description*

*L'accès à l'hébergement constitue un besoin social fondamental et un enjeu majeur pour les personnes en difficulté. A ce titre, le droit au logement est inscrit dans la Constitution fédérale même s'il ne s'agit pas d'un droit opposable.*

*Dans le canton de Genève le « taux de vacance » du parc d'hébergement s'élevait au 1<sup>er</sup> juin 2024 à 0,46%, une situation préoccupante depuis de nombreuses années. En effet, l'Office fédéral du logement (OFL) mentionne régulièrement que < 1 % de taux de vacance correspond à une situation de pénurie structurelle qui rend l'accès au logement très complexe et compétitif. Les difficultés d'accès au logement sont encore accentuées pour les personnes qui n'ont pas un profil de locataire « idéal ». Les situations d'hébergement difficiles (logement inadéquat, surpeuplé ou pesant trop lourd dans le budget des ménages) deviennent ainsi un révélateur de pauvreté ou de précarité comme le soulignait déjà le Rapport sur la pauvreté dans le canton de Genève réalisé en 2016.*

Dans ce contexte, le parc d'hébergement de l'**Unité logement temporaire (ULT)** du Service social de la Ville de Genève propose une piste de solution pour des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'hébergement classique. Il s'adresse à des personnes en situations difficile cumulant souvent plusieurs problématiques telles que : bas revenus ou situation professionnelle précaire, manque de réseau, problèmes de santé, dettes, difficultés dans la gestion administrative ou difficultés familiales.

L'atelier proposé a pour but de porter un regard sur l'organisation du dispositif **ULT**, mais aussi sur son articulation avec les autres structures associative ou institutionnelles. Seront également abordés les facteurs de succès des prises en charge de personnes, ainsi que les limites auxquelles nous avons été confrontés durant les 10 dernières années.

#### *Liens*

<https://www.geneve.ch/themes/social/aide-sociale-financiere>

[https://statistique.ge.ch/domaines/09/09\\_02/tableaux.asp#7](https://statistique.ge.ch/domaines/09/09_02/tableaux.asp#7)

<https://viz.bfs.admin.ch/assets/09/ga-09.03.04/fr/index.html?>

<https://www.bwo.admin.ch/fr/indicateurs-du-marche-du-logement>

<https://www.ge.ch/document/rapport-pauvrete-canton-geneve>



## Contact

### **Service social de la Ville de Genève (SOC)**

Radek Maturana  
Adjoint de direction

Rue Dizerens 25  
1205 Genève  
T. +41 22 418 4715  
[radek.maturana@geneve.ch](mailto:radek.maturana@geneve.ch)



## Atelier 2

### Collaboration avec les bailleurs: opportunités et défis (allemand)

#### *Brève description*

**En tant qu'association à but non lucratif, nous procurons depuis plus de 30 ans des appartements sur le marché immobilier privé à des personnes socialement défavorisées. Les difficultés pour ces dernières sont souvent d'ordre financier, lié à la santé ou à la connaissance de la langue.**

Pour amener les propriétaires de logements et les gérances immobilières à proposer des contrats de bail aux bénéficiaires de nos services, une collaboration constructive et basée sur la confiance est nécessaire.

Nous pouvons également donner des garanties financières et sociales aux bailleurs. Nous nous considérons comme une instance de médiation entre les locataires et les bailleurs. Néanmoins, les relations avec les bailleurs soulèvent régulièrement des questions qui sont complexes et requièrent une clarification.

#### **Dans cet atelier, nous discutons**

- des approches qui ont fait leurs preuves dans la collaboration avec les bailleurs ;
- des moyens de convaincre les bailleurs de louer des appartements à des personnes défavorisées ;
- des lignes rouges au-delà desquelles un rapport de bail n'est plus admissible et, dans un tel cas, du soutien qui peut être organisé pour les personnes concernées ;
- du rôle que peuvent jouer les autorités politiques sociales.

**L'objectif de l'atelier consiste à échanger des expériences, identifier les bonnes pratiques et réfléchir ensemble aux défis à relever.**

#### *Lien*

<https://www.ig-wohnen.ch/>

#### *Contact*

Melanie Nussbaumer  
Directrice d'IG Wohnen  
[melanie.nussbaumer@ig-wohnen.ch](mailto:melanie.nussbaumer@ig-wohnen.ch)

Steinengraben 42  
4051 Bâle



### Atelier 3

## Comment se décline une bonne coopération entre services sociaux et institutions sociales privées (allemand/français)

### *Brève description*

#### **Département des affaires sociales de Bienne et association pour l'habitation assistée Casanostra**

Dans les années 1990, la situation en matière de logement à Bienne était marquée par la crise du marché immobilier et le retour des personnes souffrant de troubles de l'addiction dans leurs communes d'origine, amenant du sans-abrisme avec visibilité). C'est dans ce contexte qu'a été adoptée en 1989 l'ordonnance concernant le service social des logements en tant que tâche publique (RDCo 8.6-1).

Autres facteurs :

- Taux d'aide sociale élevé
- Taux de logements vacants
- Parc de logements
- Limites de loyer
- Dotation en ressources des bénéficiaires de l'aide sociale
- Défis liés à la sécurisation du domicile
- Offres complémentaires en matière de logement à Bienne

#### ***Que propose Casanostra***

- Location de ses propres appartements à des personnes en situation de pauvreté
- Accompagnement au domicile de la personne (prévention, médiation avec le voisinage, compétences en matière de bail, perte du logement, soutien administratif)
- Accompagnement dans les appartements loués par Casanostra (évaluation des compétences en matière de bail, intégration sociale, mise en réseau, soutien administratif)
- Recherche de logement (mise à disposition d'un appartement, coaching, soutien administratif)

#### ***Comment collaborent les Affaires sociales et Casanostra***

- La base légale est fixée aux art. 1 et suivants de l'ordonnance du 20 janvier 1989 concernant le service social des logements (RDCo 8.6-1), par laquelle la municipalité de Bienne confie une tâche publique à l'association Casanostra
- Bases formelles de la collaboration (convention de prestations, accord de coopération)
- Organes d'échanges stratégiques et opérationnels
- Possibilités de formation continue ou cours d'initiation



### **Comment se déroulent les contacts avec les propriétaires immobiliers privés**

Réseautage avec des coopératives d'habitation dans différents organismes (IG Bienne-Seeland, Regionalverband Bern-Solothurn)

Coopérations avec des coopératives d'habitation, comme biwog à la Wasenstrasse et Gurzelenplus, au sein du comité et de la commission des travaux de construction

### **Les histoires à succès ? Pour inspirer d'autres villes**

- Une collaboration de longue haleine (confiance, transparence)
- Échanges réguliers et adaptations des bases formelles
- Offre de services différenciés pour le logement
- Acceptation politique et légitimité
- Atouts de Casanostra : appartements en propriété, assurance-qualité, personnel qualifié dans différents domaines (finances, immobilier et social)
- Mise en réseau avec d'autres prestataires ou participation à des comités d'organisations faïtières, de coopératives (Gurzelenplus, Wohnkonferenz Region Bern, Association faïtière des institutions sociales de Bienne, Coopérative d'habitation Suisse section Berne-Soleure, IG BIENNE-SEELAND, groupe de travail paritaire pour la construction de logements d'utilité publique à Bienne, autres instances politiques)
- Collaboration étroite au sein du réseau (case management)
- Très bonne connaissance du marché du logement

### **Liens**

<https://www.biel-bienne.ch/fr/affaires-sociales.html/800>

<https://www.biel-bienne.ch/fr/aide-sociale.html/582>

<https://casanostra-biel.ch/>

[https://biel-bienne.tlex.ch/app/fr/texts\\_of\\_law/8.6-1](https://biel-bienne.tlex.ch/app/fr/texts_of_law/8.6-1)

### **Contact**

David Gilbert, responsable du service social, Département des affaires sociales de Bienne  
[david.gilbert@biel-bienne.ch](mailto:david.gilbert@biel-bienne.ch); 032 326 25 41 / 078 655 35 68

Daniel Bachmann, directeur de Casanostra - Association pour l'habitation assistée  
A.Hallerstrasse 11, Case postale 335, 2501 Bienne ; 032 323 13 13 / 079 698 03 60

#### Atelier 4

### Prévention des expulsions et maintien du logement : le dispositif d'aide sociale au logement (DASL) (français)

#### *Brève description*

Dans le cadre de la politique sociale et de l'inclusion de la Ville de Lausanne, une prestation spécifique est mise en place depuis une quinzaine d'année afin de tenter de trouver une issue lors de procédures d'expulsion d'un logement.

Il est avéré qu'une expulsion est un risque majeur de précarisation, du fait des coûts financiers et par les aspects traumatisants engendrés. C'est pourquoi, la Ville de Lausanne a développé une stratégie, afin d'éviter, autant que possible, que des personnes ne se retrouvent à la rue.

Dans cet atelier, nous allons développer une des prestations du DASL qui permet d'intervenir lors de risque d'expulsion, la prestation : maintien au logement. Des partenariats avec les instances juridiques et sociales, ainsi que les bailleurs permettent aux ménages de conserver leur logement ou si ce n'est plus possible, de trouver un nouvel appartement. L'équipe sociale et gérance du DASL intervient dans différentes étapes, parfois sur le long terme. L'accent est mis sur les facteurs qui favorisent l'autonomie afin d'éviter que la situation ne se reproduise.

Après une présentation du contexte et de la prestation offerte par le DASL, nous illustrerons par quelques exemples, puis échangerons sur les pistes de solutions, pour éviter la précarisation par les expulsions.

#### *Lien*

[Expulsion du logement ou situation problématique: Soutien et conseils – Ville de Lausanne](#)

#### *Contact*

Rachèle Féret, responsable DASL-Ville de Lausanne, [rachele.feret@lausanne.ch](mailto:rachele.feret@lausanne.ch)



## Atelier 5

### Échange avec des personnes en situation de pauvreté sur les obstacles liés au logement (allemand/français)

#### Brève description

*Quels sont les obstacles qui entravent la recherche d'un logement, quelle est l'expérience des relations avec les autorités politiques communales ? Qu'est-ce qui contribue à la stigmatisation des personnes en situation de précarité ?*

Nous savons que la crise du logement sévit dans de nombreuses villes – il est donc d'autant plus difficile pour la population touchée par la pauvreté de trouver un logement adapté et abordable. Et parfois, on ne veut même pas de nous dans la commune par crainte du recours à l'aide sociale, des problèmes à l'école ou des difficultés d'adaptation. Cette mise à l'index, souvent sur plusieurs générations, s'avère un handicap majeur dans nos démarches pour trouver un logement. En même temps, la sécurité du domicile est fondamentale pour faire face à d'autres aspects de la pauvreté ; apporter un soutien à cet égard est donc également profitable sur le plan économique à long terme.

Souvent, on pense en termes de solutions transitoires au lieu de planifier avec nous les moyens de vivre durablement dans un endroit adéquat. L'aide à la recherche et à la conservation d'un logement devrait être une tâche prioritaire des services sociaux.

Expériences positives :

- Pour trouver un logement approprié, il est extrêmement utile d'avoir un bon réseau. Il faut éviter de se cacher et dire partout que l'on cherche un logement.
- Les services de conseil à bas seuil, où l'on peut s'informer et notamment obtenir de l'aide pour verser une garantie de loyer, sont précieux.
- Il est important de connaître ses droits. C'est la seule façon de faire valoir ses droits de locataire et de se défendre au besoin. Des conseils juridiques gratuits sont donc nécessaires.
- Pour gagner la confiance d'un bailleur, une garantie de loyer ne suffit souvent pas. Plusieurs personnes rapportent des exemples positifs où un membre de leur famille ou de leur entourage s'est porté garant financièrement pour leur permettre de conclure un contrat de bail.
- Heureusement, il existe encore des bailleurs privés qui ont proposé un logement à un prix correct à des personnes en difficulté.

#### Lien

[Rapport de recherche « Rapport entre institutions, société et personnes vivant dans la pauvreté en Suisse : une expérience de la violence continue »](#) (ATD Quart Monde 2023)

#### Contact

Association ATD Quart Monde, Crausa 3, 1733 Treyvaux

[contact@atd.ch](mailto:contact@atd.ch)

+41 26 413 11 66

Annelise Oeschger et Christian Vukasovic, équipe du projet « Pauvreté - Identité - Société », ATD Quart Monde Suisse